

Québec, le 24 août 2026

Madame Ariane Doucet-Michaud
Conseillère relations avec le milieu
Hydro-Québec
doucet-michaud.ariane@hydroquebec.com

Objet : Projet de construction du parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2 – Questions complémentaires – DQ13

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **26 août 2026 à 14h00** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mathieu Giroux pour
Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

Projet de construction du parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2 – Questions complémentaires – DQ13

1. Dans le cadre de la disposition transitoire de l'article 186 de la *Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement* (Loi 81), Hydro-Québec a-t-elle l'intention d'intégrer sa méthodologie d'évaluation des effets cumulatifs en formalisation, même en l'absence d'un encadrement réglementaire de la procédure d'ÉESR? Plus particulièrement, la société d'État prendrait-elle l'initiative de soumettre un plan ou un programme dans le cadre de ses projets structurants à venir, en commençant par ceux de Wocawson et Wetsok qui seraient soit sous entente ou en cours de réflexion destinés à la région du Bas-Saint-Laurent?
2. Quel est l'état d'avancement du développement de la méthodologie d'évaluation des effets cumulatifs en cours de formalisation par Hydro-Québec? Veuillez déposer si possible.